

ECOLE ELEMENTAIRE ROBERT DOISNEAU / AIXE SUR VIENNE
Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 8 décembre 2020
(report de celui prévu initialement le mardi 3 novembre)

Présents :

- Mme CLAVEAU, élue municipale, adjointe au maire
- les représentants des parents d'élèves (RPE) : Mme DEPARDIEU, M. ELBAZE, M. LAUQUIN, Mme HENNION-IMBAULT, Mme FOUCHER-KUNZ, Mme LANTOINE, Mme THONNELIER, Mme SANZ, Mme TRIMOULET, Mme DUBEAU, Mme AUVRE
- les enseignants de l'école : Mme KERMENE, Mme LACOUR, Mme PARTIMBENE, Mme VERNAUDON, M. DUQUEROIX, M. REBELLAC, Mme EBURDERIE, Mme DUTAILLY, M. VUILLERME, M. CHAMINANT, Mme MICHELET
- M. BILLY, Délégué Départemental Education Nationale

- M. MUSSON, IEN en charge de la circonscription

Absents excusés : M. ARNAUD, maire de la commune ; Mme LICCIARDI (psychologue Education Nationale) ; Mme FREYCINEL, Mme MARTY, Mme BOISSOU représentantes des parents d'élèves ; Mme BESSE, Mme EYMA, Mme GRAVELAUD, Mme FUMET, M. SOULA, M. STORTZ, M. FOURNIER et M. ALIFAT, enseignants

Secrétaire du conseil d'école : M. VUILLERME

début du conseil 18h05

1/ Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Une seule liste de candidats était présentée pour ces élections du vendredi 9 octobre 2020, exclusivement organisé par correspondance.

*290 votants sur 482 parents inscrits soit une participation de 60,17%

*246 bulletins exprimés et 44 bulletins blancs ou nuls

Concernant ce point, une précision sera apportée l'an prochain auprès des familles pour signifier qu'il s'agit d'un scrutin de liste et que tout commentaire ou toute inscription rend le bulletin nul.

La liste des candidats a donc été intégralement élue (12 titulaires et 2 suppléants).

M. Chaminant remercie les RPE et les enseignants qui l'ont aidé à la mise en œuvre et au bon déroulement de ces élections, ainsi que la commune d'Aixe pour son aide logistique.

2/ Fonctionnement du conseil d'école et vote de son règlement intérieur

Les réunions du conseil d'école doivent être un lieu d'échanges constructifs autour de points visant à améliorer la qualité de vie de l'élève à l'école. Le conseil d'école n'est ni un lieu d'examen de cas particuliers, ni un lieu de polémique, ni encore de transgressions au principe de neutralité de l'école.

M. Chaminant demande enfin de veiller au strict respect des règles de confidentialité qui protègent les informations à caractère personnel dont nous aurions connaissance.

Le règlement du conseil d'école a été adopté par l'ensemble des membres du conseil suite à la validation organisée en distanciel.

D'autres occasions permettent les échanges entre l'école, la municipalité et les RPE. Une concertation « temps scolaire-temps périscolaire » est organisée chaque période, en plus des échanges quotidiens avec Mme Gayout et M. Guadin. Comme les années précédentes, M. Chaminant proposera également à quelques membres des RPE une rencontre informelle courant janvier 2021.

3/ Le règlement intérieur de l'école

Il est inchangé par rapport aux années précédentes.

Les horaires indiqués dans ce règlement ne tiennent pas compte des adaptations liées au contexte sanitaire.

Ce règlement et ses annexes ont été adoptés par l'ensemble des membres du conseil suite à la validation organisée en distanciel.

Un exemplaire des documents a été communiqué à chaque famille ; ils sont également affichés devant l'école et disponibles sur le blog.

4/ Organisation et fonctionnement pédagogique

a/ Actuellement, l'école compte 301 élèves (soit 3 de plus qu'à la rentrée de septembre) répartis dans 12 classes, avec des effectifs chargés en CM1 et CM2.

Les prévisions pour la rentrée de septembre 2021 sont à hauteur de 308 élèves. Ces effectifs prévisionnels seront affinés au printemps (mots aux parents pour connaître d'éventuels départs, début de la campagne d'inscription ...). En tout cas, sur cette base prévisionnelle et pour tenir compte de la limitation progressive à 24 élèves dans les classes accueillant des CP et des CE1, l'équipe enseignante a proposé à la DSDEN87 une organisation pédagogique à 13 ou 14 classes pour la prochaine rentrée.

M. Musson IEN a bien pris en compte l'évolution des effectifs et la demande de l'école. Une réponse ne peut être apportée pour l'instant, d'autant que les attributions de postes pour l'Académie et le Département ne sont pas encore connues.

Les 12 classes actuelles sont les suivantes :

- 3 classes de CP (Mme Kermène, Mme Besse / Mme Lacour, Mme Partimbene)
- 2 classes de CE1 (Mme Vernaudeau et M. Rébellac)
- 1 classe de CE1/CE2 (Mme Dutailly)
- 2 classes de CE2 (M. Duquéroix et M. Stortz/Mme Fumet)
- 2 classes de CM1 (Mme Eburderie, M. Chaminant/Mme Eyma)
- 1 classe de CM1/CM2 (M. Fournier)
- 1 classe de CM2 à 24 élèves (M. Vuillerme).

Font également partie de l'équipe enseignante Mme Gravelaud, M. Alifat et M. Soula.

Sept personnels AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) font partie de la communauté éducative. Ils ne siègent pas au conseil d'Ecole mais font partie de l'équipe : Mme Filloux, Mme Ghanmi, M. Robert, Mme Foussette, Mme Charvet, Mme Lapelegerie, M. Balabaud.

Nous comptons également une psychologue scolaire, Mme Licciardi, qui officie uniquement pour notre secteur scolaire et qui a son bureau de rattachement à l'école Doisneau. Ses coordonnées sont affichées devant l'école.

Mme Marie-Pierre Cadario est quant à elle notre enseignante référente auprès de la MDPH. Ses coordonnées figurent également sur le tableau d'affichage.

Depuis cette rentrée, nous comptons également parmi nous Quentin Simon, personnel en service civique.

(voir question diverse)

b/ Le contexte sanitaire

Le fonctionnement de l'école a été impacté, et l'est toujours d'ailleurs, par le contexte sanitaire :

-rentrée échelonnée le 1^{er} septembre avec un protocole sanitaire « allégé »

-séances suspendues au gymnase et à la piscine, en septembre/octobre

-non tenue des habituelles réunions de rentrée *(voir question diverse)*

-plusieurs cas covid confirmés en octobre entraînant des absences d'enseignants (tous les remplacements ayant été assurés) et des absences d'élèves de quoi perturber le fonctionnement pédagogique des classes et jouant fortement sur le moral et la fatigue de tous

-fermeture d'une classe de CE1 du mardi 13 octobre au vendredi 16 octobre inclus (décision préfectorale parvenue à 19h30 le lundi 12 octobre) avec mise en place d'une continuité pédagogique à distance

-rentrée de novembre avec renforcement du protocole sanitaire (horaires aménagés « provisoires » à compter du jeudi 5 novembre, port du masque pour tous les élèves, limitation des brassages, gestes barrières...)

-reprise des activités au gymnase (semaine du 2 novembre) et à la piscine (semaine du 9 novembre) avec des consignes sanitaires rigoureuses (*voir question diverse*)

-nouveaux horaires aménagés « provisoires » mis en place à partir du lundi 30 novembre

-plusieurs versions du protocole sanitaire et des consignes pour la gestion des cas covid depuis septembre

-report par deux fois de la photo scolaire

-report de sorties ou d'interventions scolaires prévues (Cross du Collège, Ecole et Cinéma, Basket à l'Ecole, concert JMF, rencontres sportives USEP...)

-report du conseil d'école ...

A cela s'est ajouté le contexte sécuritaire avec l'assassinat de Samuel Paty et l'annulation de « dernière minute » de la rentrée décalée du lundi 2 novembre qui devait permettre aux équipes de revenir sur cet attentat.

Clairement, ce 1^{er} trimestre a été difficile. J'estime avoir fait tout mon possible avec mon équipe pour gérer la situation et assurer la communication nécessaire auprès des familles, en relation constante avec M. le Maire et la municipalité, les représentants des parents d'élèves et l'institution scolaire représentée par M. Musson IEN et le Dr Biogeaud-Cambon notamment.

Mme Claveau, en son nom et au nom du M. le Maire, remercie l'équipe enseignante et les directeurs des écoles publiques pour le travail accompli pour gérer toutes ces situations.

Mme Depardieu pour les RPE et M. Musson IEN se joignent également aux remerciements exprimés ci-dessus.

M. Musson IEN précise que les informations étant parfois mouvantes et non stabilisées, ce qui est relayé auprès des écoles l'est nécessairement dans ce cadre.

Au nom de l'équipe enseignante, M. Chaminant remercie les enfants, et à travers eux leurs parents, pour le bon respect des consignes associées au port du masque.

c/ Evaluations nationales CP et CE1 / rentrée 2020

Les compétences des élèves en français et en mathématiques ont été évaluées fin septembre.

Les évaluations des acquis des élèves fournissent aux enseignants des repères des acquis de leurs élèves pour compléter leurs constats et leur permettre d'enrichir leurs pratiques pédagogiques.

L'implication des enseignants a été et demeure fondamentale :

- pour la saisie des résultats,
- pour l'analyse et l'exploitation qui en sera faite
- pour la restitution individualisée aux familles.

En réponse à une question des RPE sur le rendu global des évaluations au regard de la fin d'année scolaire 2019/2020 tronquée, les enseignantes de CP précisent qu'il y a finalement peu d'écart avec les années précédentes, sauf peut-être au niveau du graphisme.

De leur côté, les enseignants de CE1 évoquent un recul au niveau de la lecture à voix haute et observent des besoins en mathématiques plus importants que l'an dernier.

M. Musson IEN ajoute que les constats sont à peu près les mêmes dans les écoles de la circonscription : pas de chute massive mais une déperdition globale néanmoins.

Mme Depardieu RPE demande si d'autres niveaux de classes étaient concernés par ces évaluations. M. Chaminant répond que des supports d'évaluations « diagnostiques » étaient proposés pour les autres niveaux, sans caractère « national » ou obligatoire, pour permettre aux enseignants d'avoir des repères sur les acquis des élèves et ainsi adapter les enseignements pour cette première période de l'année, voire davantage.

M. Lauquin RPE demande s'il faudra un temps plus important pour rattraper le retard malgré tout accumulé l'an passé. M. Chaminant répond que quelques semaines en année n ne permettront pas de reprendre le contenu tronqué de plusieurs mois en année n-1. Les enseignements vont être adaptés et lissés sur une année voire plus au sein de chaque cycle afin de renforcer les bases puis d'accéder progressivement aux compétences à acquérir. Des inégalités ont pu se creuser entre des élèves qui suivaient bien et qui suivent toujours bien et d'autres dont les difficultés ont pu se renforcer. En ce début d'année 2020/2021, il fallait aussi reprendre des habitudes de travail, dans un contexte qui plus est toujours difficile. Depuis la rentrée de novembre, le fonctionnement pédagogique a repris une tournure plus favorable.

d/ L'aide aux élèves en difficulté peut se faire grâce à plusieurs moyens d'actions possibles :

*différenciation pédagogique en classe

*APC : Activités Pédagogiques Complémentaires : pour répondre à des difficultés ponctuelles ou pour apporter de la méthodologie aux élèves. Les APC peuvent aussi être des activités en lien avec le projet d'école.

Par ailleurs, dans le cadre de l'école inclusive, il existe plusieurs dispositifs pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves :

*Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour les problématiques médicales

*Le PPRE (Plan Particulier de Réussite Éducative) permet une prise en charge des difficultés des élèves dans le cas d'une maîtrise insuffisante de certaines connaissances et compétences.

*Le PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages (type dys-) de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.

*Le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) concerne tous les enfants dont la situation répond à la définition du handicap telle qu'elle est posée dans la loi de 2005. La personne ressource de ce dispositif est Mme Cadario, enseignante référente faisant le lien avec la MDPH.

*Les parents ont la possibilité de faire appel à la psychologue Mme Licciardi, seule membre du réseau d'aide. La psychologue scolaire peut rencontrer l'élève, sa famille, faire un bilan, mais pas de suivi thérapeutique.

*Ponctuellement, des équipes éducatives peuvent être organisées par le directeur d'école en présence notamment des parents concernés, de l'enseignant, de la psychologue et de toute autre personne dont la présence peut être utile. Ces réunions ont pour but de faire le point sur la scolarité d'un enfant et d'envisager des remédiations spécifiques ou une orientation vers un enseignement adapté.

La tenue des réunions (équipes éducatives ou équipe de suivi de scolarisation) peut actuellement être rendue difficile car nous avons besoin de personnel remplaçant pour prendre le relais de l'enseignant concerné dans sa classe et ainsi éviter de répartir les élèves dans le contexte sanitaire actuel.

*Des stages de réussite peuvent être organisés ponctuellement pendant les vacances scolaires de printemps et/ou d'été (stages RAN « Remise à niveau »).

Le suivi des parcours scolaires pour les enfants nécessitant une attention particulière représente un travail colossal pour les enseignants et le directeur de l'école. La prise de contact avec les parents, les personnels spécialisés, les services de soins, les orthophonistes, les éducateurs ... nécessite un temps très important du temps de décharge de direction en plus du travail accompli quotidiennement pour ces élèves.

d/ Conseil Ecole Collège

En dehors des conseils d'école, de maîtres ou de cycle ou encore des réunions dédiées aux besoins des élèves, des enseignants (principalement ceux de CM2) participent aux réunions du Conseil Ecole Collège organisées et animées conjointement par le Chef d'Etablissement du Collège Corot et notre IEN.

En principe deux réunions sont organisées durant l'année scolaire et regroupent donc des personnels du 1er degré et du 2nd degré, tous concernés par le cycle 3.

Les principaux sujets abordés sont le parcours des élèves, la mise en œuvre de projets et d'actions de liaison, des échanges pédagogiques disciplinaires.

La 1ère réunion pour cette année scolaire 2020/2021 s'est tenue le lundi 7 décembre. Il a été question des résultats des élèves aux tests de positionnement de 6^{ème}, de l'accompagnement des élèves à besoins particuliers dans la transition école/collège, des outils existants ou à construire pour mener/améliorer cet accompagnement (PPRE passerelle) et des projets/actions en cours ou à venir entre les écoles du secteur et le collège.

Nous espérons surtout que les actuels CM2 pourront bénéficier cette année d'une vraie transition vers le collège sous la forme d'une visite des locaux, d'une journée d'immersion ... contrairement à la précédente promotion.

5/ Projets pédagogiques des classes / de l'école (listes non exhaustives)

Malgré le contexte sanitaire, ses conséquences sur le fonctionnement pédagogique et le manque de vision à long terme pour cette année scolaire, plusieurs projets, notamment inscrits au Projet d'Ecole, sont maintenus :

-projets et activités en lien avec la lecture (Silence, on lit!, Prix Passerelle pour les classes de CM1/CM2 et CM2, Je lis-j'élis pour les 10 autres, prix Les Incos pour les 2 classes de CE1) / Merci à la commune d'Aixe et notamment à Mme Piron pour son investissement dans Je lis, j'élis

-éducation culturelle et artistique : interventions musicales de Siyka Chaulet dans les classes, Ecole et Cinéma pour toutes les classes / reprise des séances en janvier 2021 normalement

-projets sportifs : cycle Basket à l'école et projet savoir rouler pour le CM1 Mme Eburderie, cycle Foot à l'école pour les classes CE1 Mme Vernaudon et CE1/CE2 Mme Dutailly

Concernant l'USEP, l'école y est affiliée pour sa coopérative scolaire. Au niveau des activités, c'est au ralenti du fait du contexte. Nous espérons que d'autres projets pourront voir le jour.

L'école a été labellisée Ecole Génération 2024, dans le cadre des JO Paris 2024 ; M. Chaminant souhaite renouveler des animations à l'occasion de la Semaine Olympique et Paralympique du 1^{er} au 6 février 2021.

-projets et interventions en lien avec la santé des élèves : exposition sur les dangers domestiques pour le cycle 2, animation sur les écrans et addictions* pour le cycle 3 (et peut-être également pour le cycle 2) en partenariat avec le CSAPA Bobillot [[Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie- CSAPA Bobillot](#)], réflexion autour d'interventions de l'infirmier scolaire sur l'hygiène dentaire en CP et le sommeil en CE1, animations d'étudiants en Service Sanitaire dans 4 classes sur la thématique sport et alimentation

**Une animation à l'attention de tous les parents de l'école est également envisagée en soirée, au printemps.*

-sciences, environnement et développement durable : projet « Changez d'air » avec la Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine et projet sur le renard roux pour la classe de CM1 Mme Eburderie en partenariat avec le GMHL [Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin], animations en partenariat avec le SYDED et M. Cholet (Communauté de Communes) sur le tri et le recyclage des déchets sont envisagées pour les classes de CE2.

-classe de découverte

Projet en cours pour les CM1 de M. Chaminant : séjour de 3j/2n au printemps sur les Châteaux de la Loire. Les parents de la classe adhèrent au projet.

Des demandes de subvention ont été adressées à l'Amicale, au Comité de Jumelage et au Lions Club pour réduire le coût du séjour pour les familles.

-Blog de l'école (*voir question diverse*)

Il est toujours là ... un peu monopolisé par les informations sur la vie de l'école et moins sur la vie des classes depuis la rentrée ... Mais ne désespérons pas...

-Conseil des élèves

La réunion des « délégués » de chaque classe pour un conseil des élèves de l'école en présence de M. le Maire et/ou de M. Gudin n'a pu avoir lieu en octobre.

Une double session (limitation du brassage oblige) est prévue cette semaine ; elle permettra notamment d'aborder la laïcité et les valeurs de la République à l'occasion de la semaine dédiée qui est organisée du 7 au 11 décembre.

M. Chaminant abordera également des sujets en rapport avec la vie de l'école et les élèves se verront proposer une participation à la Semaine Olympique et Paralympique du 1^{er} au 6 février 2021.

6/ Bilan de la coopérative scolaire

Mme Kermène indique que le solde actuel est de 12042€.

Peu de dépenses ont été opérées en 2020.

La coopérative scolaire apportera également son soutien financier aux projets pédagogiques, comme la classe de découverte.

M. Chaminant ajoute qu'aucun élève ne peut être exclu d'un tel projet pour des raisons financières.

7/ PPMS et exercices de sécurité

Le PPMS est à jour ; il a été transmis à l'administration.

Des exercices ont déjà été menés :

- exercice incendie le 25 septembre
- exercice PPMS « intrusion » le 2 octobre qui a été l'occasion d'échanger avec Mme Cazin, Lieutenant de la gendarmerie d'Aixe.

L'exercice PPMS « risques majeurs » n'a pas encore été organisé ... le regroupement de tous les élèves dans le réfectoire (comme le prévoit cet exercice) n'étant actuellement pas judicieux.

Un autre exercice incendie sera planifié ultérieurement.

Sur ces différents points, le dialogue est constant avec M. Billac, référent sécurité pour la commune.

Mme Claveau ajoute que des systèmes intégrés d'alerte permettant la production de plusieurs signaux distincts sont à l'étude.

8/ Remerciements

- à l'Amicale Bout'en'train pour l'ensemble de ses actions qui contribuent à soutenir les actions de l'école

- à la Municipalité pour la disponibilité des différents agents, pour les différents travaux réalisés dans l'école pendant l'été ou depuis la rentrée.

9/ Questions des RPE

- *COVID : Quelles sont les procédures en cas de cas positif au sein d'une classe/ de l'école notamment concernant les fermetures de classe ? En effet, il était dit qu'une classe ne fermerait qu'à partir de 3 cas positifs mais la classe de Mme Vernaudon a fermé alors que seulement 2 cas étaient avérés ? Quels éléments ont déclenché cette décision ? A quoi doit-on s'attendre dans les prochaines semaines ?*

Réponse de M. Musson IEN :

Pour la première question, la décision préfectorale s'appuie sur les indications des autorités sanitaires et médicales (académiques et ARS). La décision de fermeture de la classe de CE1 est effectivement parvenue tardivement, vers 19h30 le lundi soir. En l'espèce, plus que l'application de la règle de « 3 cas positifs confirmés chez les élèves », c'est l'évolution de la situation avec des cas « élèves » et « adultes » qui aura motivé cette décision.

M. le Directeur a fait au mieux pour communiquer dans l'urgence auprès des familles concernées. M. le Maire, M. Chaminant et moi-même étions présents le lendemain matin pour rencontrer le cas échéant les parents qui se présenteraient avec leur enfant et expliquer la situation.

M. Chaminant ajoute que malgré les indications données en début d'année scolaire, il ne dispose pas de toutes les adresses mails des familles. Le mardi matin, il a fallu appeler deux familles pour qu'elles viennent récupérer leur enfant laissé soit à la garderie soit au portail.

- *En cas de fermeture de classe, un enseignement à distance est-il proposé aux élèves ?*

M. Chaminant répond que oui, cela est prévu et que l'équipe enseignante s'efforce de le mettre en place.

Dans le cas de la classe de CE1 qui a été fermée, cela a été assuré par M. Prémaud, Mme Vernaudon et Mme Besse, dès le 1er jour. Les parents ont reçu le nécessaire par mail.

- *Malgré notre attachement à cette activité, est-il bien raisonnable de retourner à la piscine dans le contexte actuel ? le virus circulant activement à l'école, n'est-il pas préférable de favoriser les activités en extérieur ? (retour parent)*

Nous entendons les réserves de quelques familles et c'est pour cela qu'en lien avec la commune, la reprise des séances dans les structures municipales (gymnase, piscine) s'est faite progressivement. En septembre/octobre, nous avons privilégié les séances dans la cour.

D'un point de vue institutionnel, le ministère donne la possibilité aux élèves de continuer à pratiquer des activités physiques et sportives en respectant bien évidemment scrupuleusement les contraintes sanitaires (lesquelles ont encore évolué depuis la rentrée de novembre avec notamment le port du masque). L'EPS contribue à l'épanouissement des élèves et au renforcement de l'esprit d'équipe.

Cela entraîne naturellement une adaptation de la pratique sportive pour éviter les contacts notamment.

Les protocoles mis en place au gymnase et à la piscine ont fait l'objet d'échanges entre la mairie et l'école, et ils ont été validés par la DSDEN87 et la Préfecture. Nous y sommes très vigilants.

Mme Claveau ajoute que la municipalité a tout mis en œuvre pour que les installations municipales puissent à nouveau accueillir les scolaires et que les MNS ont fourni de gros efforts en ce sens pour ce qui concerne l'ouverture de la piscine.

Pour la piscine donc, le protocole sanitaire est renforcé : 1 seule classe à la fois dans les vestiaires ou dans le bassin, espace dédié dans chaque vestiaire (filles/garçons), nettoyage des vestiaires après chaque passage de classe, lavage des mains entrée/sortie, douche (avant et après accès au bassin), port du masque en dehors de la douche et de l'activité sportive, utilisation d'un sachet pour ranger le masque.

M. Billy ajoute que la prise en compte du port du masque obligatoire en dehors de la simple pratique sportive a inévitablement rajouté des contraintes à l'organisation et au protocole.

Actuellement (après les vacances d'automne), il n'y a pas de « circulation » du virus dans l'école et avec les variations climatiques (automne/hiver), l'utilisation des installations sportives municipales redevient prioritaire. Il faut aussi préciser que seuls les scolaires ont actuellement accès à ces structures, lesquelles sont fermées au public et aux associations sportives. M. Chaminant ajoute enfin que la reprise des activités sportives au gymnase et à la piscine en novembre a également contribué à retrouver un fonctionnement « normal » de l'école.

- *La sortie des classes est propice aux temps d'échange avec les enseignants, cependant serait il possible dans ce cas, pour plus de confidentialité, de s'isoler dans la cour de l'école, au lieu de discuter sur le parvis ?*

La disponibilité des enseignants est en premier lieu à souligner. Ces échanges informels sont à replacer dans le contexte sanitaire que nous vivons encore, avec un accès limité des parents à l'enceinte de l'école.

Les demandes de rendez-vous restent cependant possibles (via le cahier de liaison), avec donc un temps de parole plus confidentiel.

M. Musson IEN ajoute que les enseignants peuvent également avoir des impératifs personnels après la classe et que leur travail ne s'arrête pas à la tenue de la classe (corrections, préparations, réunions...).

- *Nous sommes conscients que le contexte sanitaire a perturbé le déroulement du début d'année scolaire mais nous déplorons l'absence de réunion de rentrée cette année (même sur un temps très limité et en extérieur par exemple pour limiter les risques) En effet, le temps d'échange avec les enseignants lors de ces réunions est très apprécié par les parents et permet de répondre à des interrogations communes sur le déroulement et le fonctionnement de chaque classe. Nous remercions les enseignants qui ont transmis aux familles un document résumant les principales informations. Serait-il possible que ce même type de document soit réalisé et transmis dans toutes les classes ?*

La non-tenue des réunions de rentrée en classe est là-aussi à replacer dans un contexte de rentrée incertain et dans un contexte sanitaire sensible...

La réunion de présentation de l'école proposée aux parents des élèves de CP, début septembre, a eu peu de succès. Le mois d'octobre que nous avons vécu (fermeture d'une classe, plusieurs cas positifs personnels/élèves) nous a rappelé également que le contexte sanitaire était bien à prendre en compte.

Néanmoins, ce choix de ne pas organiser de réunion en cette rentrée de septembre prévoyait en contrepartie une information nécessaire de chaque enseignant.e auprès des parents d'élèves de la classe concernée, pour donner quelques explications sur le fonctionnement de la classe, les projets envisagés, les outils utilisés, les attentes fixés auprès des élèves ... Plusieurs rappels ont été faits auprès des enseignants pour que cela soit fait au cours de la première période (septembre-octobre).

Un nouveau rappel a été fait suite à la question posée et j'espère qu'à ce jour toutes les communications ont été assurées.

- *Comment se passe l'arrivée de la personne en service civique ? quel est son rôle ? comment son temps est-il réparti entre les 2 écoles ?*

Quentin Simon a donc été recruté en qualité de personnel civique et nous en sommes ravis. Je remercie à nouveau les membres du conseil d'école pour leur soutien pour obtenir ce recrutement, sollicité depuis 3 ans.

Sa mission est de contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école. Son contrat va du 01/09/2020 au 31/05/2021.

Quentin va donc assurer plusieurs actions à la maternelle et à l'élémentaire dans le cadre de sa mission : accueil des élèves (notamment entrées/sorties autorisées d'élèves sur temps scolaire en raison de prises en charge extérieures), aide sur les temps de récréation, aide au fonctionnement de l'école (au moment de la tenue des élections par exemple), préparation matérielle, accompagner une classe lors d'une sortie scolaire, assister les enseignants lors de séances pédagogiques en prenant en charge un groupe d'élèves le cas échéant, aide à la gestion de la bibliothèque ...

Nous avons les grandes lignes de son emploi du temps et de la répartition des heures effectuées sur les deux écoles (2 à 3 matinées à la maternelle, le reste des demi-journées de la semaine à l'élémentaire). Cela peut évoluer selon les besoins des deux écoles.

Sollicité par les RPE, M. Chaminant précise qu'il n'a pas la main sur la durée du contrat. La demande de renouvellement de poste sera formulée en juin 2021. M. Musson IEN précise que cela ne pourra pas être la même personne recrutée.

- *Pour les prochains conseils d'école, afin d'éviter le gaspillage de papier, nous souhaiterions que notre mot à destination des parents soit uniquement diffusé sur le blog. Dans ce cas, serait-il possible que les enseignants puissent en informer les familles par le biais d'un petit mot écrit par les enfants dans l'agenda ou le cahier de liaison – exemple Conseil d'école le.... voir blog - ?*

M. Chaminant répond que le blog est déclaré pour diffuser :

- des articles concernant la vie de l'école, de la classe ;
- des travaux d'élèves* (dessins, photographies, textes, images multimédias, sons, etc.).

[*Une demande d'autorisation a été distribuée aux familles en septembre.]

Il ne peut être support à diffusion d'autres communications, comme celles des représentants des parents élus. Le blog risquant par ailleurs de recueillir des retours ou des remarques qui ne sont pas directement destinés à l'école.

Cependant, lorsque les dates de réunion du conseil d'école sont annoncées sur le blog, il est possible d'indiquer qu'un mot des RPE est présent dans le cahier des élèves. La mise en place d'un troisième panneau d'affichages devant l'école peut également permettre aux RPE de diffuser davantage d'informations.

M. Chaminant diffusera également les coordonnées des RPE sur le blog.

Il précise également qu'il est impératif que les familles consultent régulièrement le cahier de liaison et qu'ils signent les mots donnés pour que nous soyons certains que ceux-ci ont été lus.

- *Le problème d'isolation des fenêtres s'est de nouveau posé cette année avec un mois de septembre très chaud et des températures dans les classes très élevées et donc des conditions d'apprentissages non idéales pour les enfants. Ces situations de fortes chaleurs sont de plus en plus fréquentes et durent de plus en plus longtemps, le remplacement des fenêtres avait été évoqué il y a quelques temps. Cela paraît aujourd'hui indispensable, est-il programmé à plus ou moins long terme ou envisagez-vous d'autres solutions techniques ?*

Mme Claveau répond qu'un projet a été déposé en septembre au titre du Plan de relance gouvernemental, afin d'obtenir des financements. Elle n'a pas eu connaissance d'un retour.

Le projet doit être inscrit plus généralement dans le budget communal à venir ; il vise à procéder au remplacement de l'ensemble des fenêtres et au remplacement des stores extérieurs.

- Pouvez-vous nous repreciser le rôle et les moyens de l'ASVP ? *Est-il possible que l'AVSP présent à l'entrée et à la sortie de l'école fasse respecter (voir verbaliser s'il faut en venir là...) le fait de se garer sur les places dédiées au parking ? En effet, systématiquement, plusieurs véhicules de parents se permettent de stationner sur la chaussée rendant les déplacements des enfants et des véhicules dangereux du fait du manque de visibilité et de rétrécissement de la chaussée.* (Retour parent par mail)

Mme Claveau rappelle que l'agent ASVP est présent afin de sécuriser les entrées-sorties des élèves. Il peut effectivement verbaliser, mais le dialogue est privilégié et il y a une tolérance pour déposer un enfant. Le bon sens et la vigilance de chacun au niveau de la zone partagée piétons/voitures doivent être de mise.

Mme Claveau prend en compte la demande des RPE quant à la diffusion d'un mot de la commune dans le cahier des enfants concernant les bonnes pratiques à avoir sur ce point et sur les possibilités autres de stationnement à proximité de l'école.

- *Il était prévu un retour de la foire Place René Gilet en Avril 2020, à quelle date la délocalisation de la foire va-t-elle réellement avoir lieu ?*

Les travaux devraient débuter en décembre 2020, le choix des entreprises est arrêté et une réunion préparatoire de chantier s'est tenue le lundi 23 novembre prochain. La fin des travaux de construction de la halle marchande est prévue avril/mai 2021, pour une réception fin mai 2021.

M. Duquéroix demande si un cheminement précis et sécurisé peut être organisé pour les déplacements vers la piscine. Mme Claveau répond que des panneaux et tracés complémentaires seront ajoutés quand la halle sera construite.

- *Nous comprenons que le contexte sanitaire et les exigences des protocoles contraignent l'organisation de la restauration scolaire mais un roulement des classes dans le passage à la cantine est-il envisagé (au moins par période) ? En effet, l'attente pour les enfants qui passent au dernier service est très longue.*

Mme Claveau explique que ce roulement est organisé par période afin de respecter les contraintes sanitaires et le non brassage des enfants. Nous avons également tenu compte pour cette période des enfants bénéficiant d'APC.

M. Chaminant précise que les 6 mêmes classes ont mangé au 1^{er} service depuis la rentrée de septembre, parmi lesquelles figurent les classes de CP et de CE1, avant le roulement de janvier. Il faut également prendre en compte les besoins de quelques enfants qui doivent manger impérativement au 1^{er} service (problématique de santé ou accompagnement sur temps de repas).

- *Quel est le fonctionnement de la garderie dans le contexte sanitaire actuel ?*

Mme Claveau explique qu'aucun parent ne pénètre dans l'école, les gestes barrières sont respectés et les règles de distance dans la mesure du possible (dès que la météo est favorable, les enfants restent dans la cour).

La 3^e salle ouverte l'année dernière est-elle toujours en service ?

Elle devait l'être mais depuis le début de l'année nous sommes confrontés à des absences de personnel et des placements en isolement d'agents vulnérables. Nous mobilisons les MNS en renfort, mais cela va être plus réduit en raison de l'ouverture de la piscine aux scolaires.

Où en est le projet de réhabilitation de la maison situé près de la bibliothèque pour délocaliser la garderie dans des locaux adaptés aux effectifs ?

Ce projet n'est plus d'actualité.

Les RPE interpellent Mme Claveau sur la présence trop importante de la télé (dessins animés, films pour enfants) le soir, entraînant un niveau sonore élevé.

Mme Claveau indique que des jeux sont à disposition des enfants impliquant un roulement au regard du contexte sanitaire ; là-aussi, les absences de personnels n'ont pas facilité la mise en œuvre de cette organisation mais que le nécessaire sera fait pour que cela reprenne.

M. Billy (en sa qualité de MNS mobilisé sur les temps de garderie) explique qu'au retour de la cour, les enfants ont le choix de regarder la télé ou de faire des dessins au calme dans la salle voisine ; la télé n'est donc pas obligatoire.

Mme Claveau ajoute que le service de garderie ne peut être comparé aux activités d'un centre de loisirs par exemple ; elle espère comme tout le monde que l'évolution des conditions sanitaires permettra un retour au fonctionnement « normal » de ce service.

- Les RPE tiennent à saluer les efforts mis en place par les équipes pédagogiques et municipales dans ce contexte sanitaire et les remercient.

Fin de la séance 20h10

Fait à Aix sur Vienne, le 16/12/2020

M. CHAMINANT
Directeur de l'école
Président du conseil d'école

M. VUILLERME
Enseignant
Secrétaire de séance

Ecole Élémentaire ROBERT DOISNEAU
Place René Gillet
87700 AIXE SUR VIENNE
05 55 70 77 21
ce.0875008w@ac-limoges.fr

